



## Règlement de compétition CESF

Le festival **Cinéma d'Europe Sans Frontières** s'inscrit dans la vocation de capitale européenne de la Ville de Strasbourg. Le projet européen est plus que jamais d'actualité aussi longtemps qu'il entend mettre en commun le destin des populations des pays d'Europe. Malgré l'euroscpticisme, nous sommes persuadés que ce projet européen est d'actualité et que le cinéma est un moyen privilégié pour le réaliser. « *L'Europe a plus besoin de son cinéma que le cinéma de l'Europe* », comme l'a justement affirmé Wim Wenders. L'ambition de ce festival est de faire de Strasbourg le tremplin de cette ambition culturelle européenne car la culture réunit là où trop souvent l'Histoire, la politique, les intérêts financiers, divisent et opposent.

### Article 1 : Durée

Le CESF se tiendra du 25/03/22 au 03/04/22 (sauf aggravation de la situation sanitaire).

### Article 2 : Conditions de sélection

Le CESF choisit et invite les films qui seront présentés dans la section « Compétition – Europe Sans Frontières ». Seuls les films répondant aux critères ci-dessous pourront être sélectionnés et invités :

1. Le film ne doit pas être antérieur à 2018.
2. Les films doivent être des productions Européennes ou majoritairement Européennes issues de la Grande Europe (les 47 pays membres du Conseil de l'Europe), ou être réalisés par une/un cinéaste résidant dans la Grande Europe.
3. La durée minimale d'un long métrage doit être de 60 minutes.
4. Seuls ces supports sont autorisés : DCP, copie 35mm ou dématérialisée (globecast etc.)
5. Le film doit être une fiction.

### Article 3 : Sous-titrage

- Tout film doit être présenté en VOST en français et en allemand.
- (Sous- titres à la charge du producteur)

### Article 4 : Les Membres du jury

- Le CESF désigne les membres qui composeront un jury de 7 membres pour la section section « Compétition – Europe Sans Frontières ».

- Ne peut être membre du jury quiconque a un intérêt avec les œuvres en compétition (que ce soit la production, la distribution, l'exploitation ou autre activité avec les films).
- Le vote du jury est secret et souverain.
- La voix du Président est prépondérante

#### **Article 5 : Les Prix**

- Le jury attribue trois prix :

- 1. « Prix Europe Sans Frontières » (10 000 euros)**
- 2. « Prix européen des droits humains » (10 000 euros)**
- 3. Prix spécial du Jury (5000 euros)**

- Un seul prix est attribué par film, il n'y a pas d'ex aequo possible. Chaque prix sera partagé entre le producteur, le réalisateur, et pour encourager la distribution du film en France, le distributeur français s'il met à disposition le film avant sa sortie nationale (60% du prix est versé au producteur et au réalisateur, 40% au distributeur français dans ce cas de figure).

Le festival décernera des prix honorifiques (Coup de cœur du public, de l'Université, des lycéens, etc.)

#### **Article 6 : Date limite d'inscription**

La date limite des inscriptions a lieu le 28/02/2022 à minuit.

#### **Article 7 : Validation d'inscription**

- Une documentation sur chaque film doit parvenir en anglais ou en français au CESF.
- La copie doit être remise 10 jours avant le début du festival avec des sous-titres en français et en allemand.
- Une copie de secours en format Blu-Ray ou dématérialisé doit parvenir au CESF, 10 jours au plus tard avant de début du festival.

#### **Article 8 : Frais de transport de copies**

Les frais de transports et d'assurance des copies sont à la charge des producteurs, le CESF prend en charge le magasinage et l'assurance des copies dans les enceintes officielles du CESF.

#### **Article 9 : Lieux de projection des films du festival**

- L'Odyssée
- Le Vox
- L'UGC Ciné-Cité
- Le Kino-Center à Kehl
- Le Forum d'Offenburg (sous réserve)
- Le cinéma Achteinhalb de Sarrebrück